



1, rue de l'Hôtel-de-ville
Ville de Léry (Québec) J6N 1E8
Téléphone : (450) 692-6861
Télécopieur : (450) 692-6881
Courriel : info@lery.ca

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-514

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné QUE :

Le Conseil municipal de la Ville de Léry a, lors de la séance ordinaire tenue le 25 janvier 2023, adopté le règlement numéro 2022-514 règlement créant une réserve financière pour la vidange des étangs aérés et la disposition des boues.

Ce règlement a pour but d'imposer des frais annuels afin de générer une réserve financière assurant un entretien adéquat des étangs d'épuration des eaux usées par l'enlèvement des boues. Le retrait des boues implique de s'en départir comme les obligations du MAMH.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement aux heures régulières d'ouverture de la municipalité.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À VILLE DE LÉRY, ce 27^e jour de janvier 2023.

Michel Morneau MAP urb.
Directeur général et secrétaire-trésorier